



## Vente immobiliere

-----  
Par Vaandrea

Bonjour,

Ma mère est décédée en octobre 2024. J'ai hérité (25%) de sa résidence principale en indivision avec mon frère (25%) et mon père (50%).

Mon père est entré en EHPAD en janvier 2026 et la maison a été mise en vente.

Une vente est sur le point d'être finalisée et j'aimerais savoir si la part me revenant sera débloquée au moment de la vente ou bien versée sur le compte de mon père et percevable au moment de son décès.

Je vous remercie de votre retour.

Cordialement

Pascal

-----  
Par isernon

Bonjour,

vous devez recevoir le prix de la vente de vos droits indivis au jour de la vente.

salutations